



Distr. : limitée
20 février 2012

Français
Original : anglais



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum
ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 20–22 février 2012

Projet de rapport du Comité plénier

Introduction

1. À la 1^{re} séance plénière de la douzième session extraordinaire, dans la matinée du 20 février 2012, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement a décidé de créer un comité plénier pour examiner les points 4 (Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement) et 5 (Questions diverses) de l'ordre du jour. Le Comité devait également examiner les projets de décision établis par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE et proposés à l'adoption du Conseil/Forum, qui figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1.
2. Le Comité plénier a tenu [] séances du 20 au 22 février 2012 et était présidé par M. László Borbély (Roumanie) conformément à la décision prise par le Conseil/Forum à sa 1^{re} séance plénière. En outre, le Comité a élu Mme Liana Bratasida (Indonésie) aux fonctions de Rapporteur de ses séances.

I. Ouverture de la session

3. Le Président du Comité plénier a ouvert la séance et indiqué les modalités des travaux.

II. Organisation des travaux

4. Le Comité a convenu de suivre le programme de travail distribué aux membres du Comité à sa 1^{re} séance dans un document de séance. Les délégations ont été priées de soumettre tout projet de décision éventuel au Secrétaire du Conseil d'administration avant la fin de la séance de l'après-midi du lundi 20 février. Les projets de décision seraient examinés au titre des points de l'ordre du jour auxquels ils se rapportaient et toute suggestion concernant le texte et son libellé serait examinée par le Comité plénier.
5. Pour l'examen des points de l'ordre du jour dont il était saisi, le Comité disposait de la documentation afférente à chaque point comme indiqué dans l'ordre du jour annoté de la session (UNEP/GCSS.XII/1/Add.1/Rev.1).
6. Le Comité a entendu une déclaration liminaire faite par Mme Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au nom du Directeur exécutif du PNUE, dans laquelle elle a souligné que l'ordre du jour chargé du Comité offrirait l'occasion d'examiner les aspirations et objectifs communs au cours de la période précédant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elle a ensuite appelé l'attention sur les sept projets de décision établis par le Comité des représentants permanents au sujet de 15 questions importantes relatives au programme de travail du PNUE pour 2012–2013 et à la stratégie à

moyen terme pour la période 2010–2013, qui figuraient dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1. Elle a évoqué le contenu des projets de décision et souligné l'importance des résultats souhaités pour la gouvernance internationale de l'environnement, tels que le renforcement du rôle des ministres de l'environnement, la création de synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et la fourniture de ressources extrabudgétaires pour les bureaux régionaux. Elle a indiqué que le PNUE et d'autres entités avaient œuvré sans relâche pour revitaliser le système de coordination en vue d'améliorer celle-ci dans l'ensemble du système des Nations Unies et a, pour finir, exprimé l'espoir que les débats à la session en cours seraient fructueux et menés dans un esprit de bonne volonté.

III. Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement (point 4 de l'ordre du jour)

A. Gouvernance internationale de l'environnement

7. Le Comité a abordé la question dans l'après-midi du lundi 20 février 2012, après une introduction du représentant du secrétariat, qui a indiqué que le projet de décision à ce sujet (UNEP/GCSS.XII/L.1, projet de décision 1) avait pour but d'approuver certaines réformes progressives à mener par le PNUE qui exigeaient une décision du Conseil d'administration pour leur mise en œuvre, un renforcement du rôle des ministres de l'environnement dans l'établissement de l'ordre du jour mondial en matière d'environnement et une amélioration de la collaboration en matière de développement durable.

8. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont indiqué que le projet de décision était opportun compte tenu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui devait avoir lieu prochainement, mais ont engagé à faire preuve de prudence afin de veiller à ce que toute décision adoptée à la session en cours ne préjuge pas des résultats de la Conférence. Plusieurs représentants se sont félicités des réformes menées jusque-là, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale de l'environnement (UNEP/GCSS.XII/3) et ont prié le Directeur exécutif de mettre en œuvre les réformes qui restaient à mener.

9. De nombreux représentants se sont déclarés favorables à la transformation du PNUE en institution spécialisée des Nations Unies. Beaucoup ont insisté sur l'importance des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement dans les efforts déployés pour lutter contre la dégradation de l'environnement et souligné qu'une coopération et des synergies accrues entre les acteurs s'imposaient au cours de la période précédant la Conférence.

10. À l'issue du débat, le Comité a décidé de créer un sous-comité, présidé par M. Tonatiuh Romero (Mexique) pour examiner la question plus avant et finaliser le projet de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement.

11. [*À compléter*]

B. Produits chimiques et déchets

12. Le Comité a abordé la question à sa 1^{re} séance plénière, dans l'après-midi du lundi 20 février 2012. Présentant cette question, le représentant du secrétariat a dit que deux points relatifs aux produits chimiques et aux déchets étaient à l'examen à la session en cours, à savoir le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets et l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe produits chimiques et déchets. Il a appelé l'attention sur les projets de décision pertinents qui avaient été établis par le Comité des représentants permanents (UNEP/GCSS.XII/L.1, projets de décision 4 et 7).

13. La plupart des représentants qui ont pris la parole ont accueilli favorablement le rapport du Directeur exécutif concernant le processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets ainsi que le document final du processus consultatif. Un soutien général a été exprimé en faveur de l'adoption de l'approche intégrée du financement examinée dans le document final, qui promettait d'apporter une solution durable aux difficultés financières auxquelles on se heurtait pour le groupe produits chimiques et déchets.

14. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de faire preuve de diligence si l'on voulait élaborer une proposition complète sur une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à temps pour la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en septembre 2012, comme l'avait suggéré le Directeur exécutif dans son rapport.

De l'avis d'un représentant, bien que le processus consultatif, de par son mandat, ait été à participation limitée et n'ait pas comporté de négociations, il pourrait se poursuivre pour donner des avis au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Directeur exécutif.

15. Un certain nombre de représentants ont estimé qu'il serait prudent de ne pas trop compter sur le processus consultatif sur les options de financement avant qu'il soit manifeste que les pays développés alloueraient des ressources financières et techniques suffisantes à long terme pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à gérer les produits chimiques et les déchets. Un représentant a déclaré qu'il faudrait prendre soin d'éviter d'influer sur les décisions ou de préjuger des résultats d'autres négociations sur le financement dans le groupe produits chimiques, en particulier de la réunion du groupe d'experts prévue en avril 2012 sur les mécanismes de financement possibles pour le mercure, créé dans le cadre des travaux intersessions du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. Un autre a estimé que les débats sur le financement qui avaient eu lieu dans le cadre des travaux du comité de négociation intergouvernemental sur le mercure et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques avaient été enrichis par le processus consultatif.

16. Un représentant des grands groupes et des parties prenantes s'est félicité du processus consultatif, disant qu'une gestion rationnelle des déchets, y compris les déchets électroniques, était nécessaire eu égard au nombre croissant de travailleurs exposés à des dangers sur leur lieu de travail. Un autre représentant a indiqué que les milieux d'affaires et l'industrie avaient à cœur de faire progresser les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets, notamment à travers des partenariats et un échange d'informations. L'Approche stratégique offrait le meilleur cadre pour réaliser des progrès à cet égard et méritait d'être renforcée.

17. Plusieurs représentants ont loué les progrès réalisés dans l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions sur les produits chimiques et les déchets, certains estimant cependant qu'il fallait veiller à respecter l'autonomie de chaque convention.

18. Afin de faciliter l'examen de la question par le Comité, le Président a demandé aux représentants de formuler leurs observations par écrit.

19. [À compléter]
